

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

– 14-001053 / 8591851

ANDRITZ HYDRO SA, 1925 Finhaut

Travaux de réfection des puits blindés (en caverne); préparation, transports, mise en place et soudage des sections.

Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

50 H

01.05.2014–30.04.2016 (Nouveau permis)

– 14-001659 / 52188442

HYDRO Exploitation SA Centre administratif et Support Technique, 1950 Sion

Travaux de maintenance extraordinaire dans les aménagements hydroélectriques des clients

Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques

20 H

01.06.2014–31.05.2017 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

24 juin 2014

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail